COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MOSELLE

Metz, le 23 juillet 2019

ALERTE CANICULE

Déclenchement du Plan Canicule niveau 3 (orange)

dans le département de la Moselle

Mardi 23 juillet 2019

Didier MARTIN, préfet de la Moselle active ce jour le niveau 3 (Alerte Canicule) du plan départemental de gestion de la canicule élaboré conjointement avec l'Agence régionale de Santé. Comme prévu par le plan national canicule les autorités sanitaires surveillent la situation heure par heure.

Météo-France prévoit sur le département de la Moselle un épisode de très forte chaleur d'intensité significative et durable nécessitant une vigilance particulière. Afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur, la préfecture de la Moselle souhaite rappeler qu'il est important **de respecter les recommandations suivantes :**

- **Buvez environ 1,5 l d'eau par jour** ; si vous avez des difficultés à avaler les liquides, n'hésitez pas à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, agrumes) voire de l'eau gélifiée ;
- **Rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante** (fruits, légumes, pain, soupe…) **et ne buvez pas d'alcool, ni de boissons à forte teneur en caféine ou en sucre ;**
- **Protégez votre peau et votre tête du soleil ;**
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et **passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Ne faites **pas d'efforts physiques intenses** (sports, jardinage, bricolage) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide ;
- Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, **incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir de l'aide de bénévoles ;
- **Les nourrissons et les jeunes enfants** ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes ;
- Si vous voyez u**ne personne victime d'un malaise** ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Alors que des actions locales d'information et de communication sur les mesures préventives à destination des publics sont d'ores et déjà mises en œuvre depuis le 1er juin dernier, les autorités sanitaires ont alerté les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap afin qu'ils renforcent la prévention sur les risques sanitaires liés à la chaleur. Par ailleurs, le préfet de la Moselle rappelle le rôle fondamental des associations, lesquelles appuient les autorités locales sur le terrain pour permettre l'assistance aux personnes en situation de précarité, personnes isolées et personnes à risque.

Dans le cadre de cet épisode de très forte chaleur, **la plate-forme téléphonique d'information « canicule»** est accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) et permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

Enfin, il est rappelé que les employeurs sont tenus de prendre, de manière pérenne, l**es mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements** (aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs : port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.).

On distingue 4 niveaux de vigilance :

- **Niveau 1 - (carte de vigilance verte)** correspond à l'activation d'une veille saisonnière. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive ;
- **Niveau 2 - (carte de vigilance jaune)** correspond à un épisode de fortes chaleurs qui nécessite une attention, voire des mesures particulières, en fonction des situations ;
- **Niveau 3 - alerte canicule qui fait suite au passage en vigilance orange** sur la carte de Météo-France. Il conduit à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge notamment des personnes à risque ;
- **Niveau 4 - mobilisation maximale (carte de vigilance rouge)**correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des opérateurs funéraires, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités…).

Pour plus de renseignements, consultez :

- site du ministère chargé de la Santé : www.solidarites-sante.gouv.fr/
- site de l'ARS Grand Est : www.grand-est.ars.sante.fr/
- site de Météo France www.meteofrance.com
- site de la préfecture www.moselle.gouv.fr

Plus d'infos sur le plan national canicule :
http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plannational-canicule

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -